



Séance en date du 09 Juin 2023

Date de la convocation : 30 mai 2023

Date de la séance : 09 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (10) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Thibault CALMARD, Mireille CARRET, Frédéric CHAZELLE, Gérard ROURE, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET.

Absents (0) : /

Procuration (0) : /

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Yohann CARRET

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL
1. REVALORISATION PRIX REPAS CANTINE
MODIFICATION DU TARIF DE L'EAU A COMPTER DE LA FACTURATION 2024
2. MODIFICATION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT A COMPTER DE LA FACTURATION 2024
3. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE – ANNEE 2022 / 2023
4. ANNUALISATION D'AGENTS SUR LE SERVICE ECOLE
5. MISE EN CONFORMITE DES COMMANDES SUITE A L'OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION – PROXIMITE PUYBOUZON
6. SAUVEGARDE EXTERNALISEE DES DONNEES
7. CHOIX ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2023

La séance de Conseil Municipal est ouverte à 21h15.

Michel ROCHE, Maire, vérifie les présences et constate que le quorum est atteint.

M. le Maire nomme Yohann CARRET comme secrétaire de séance.

1. Lecture des délibérations prises lors du dernier conseil

M. le Maire rappelle les délibérations votées lors du dernier conseil du 24 Mars 2023 :

- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT
- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT
- ETAT DES RESTES A REALISER 2022 – BUDGETS COMMUNAL ET ASSAINISSEMENT
- AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET COMMUNAL
- AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET AEP
- AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ASSAINISSEMENT
- VOTE TAUX IMPOSITION – ANNEE 2023
- APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2023 – BUDGETS COMMUNAL / AEP / ASSAINISSEMENT
- TRANSFERT INTEGRAL DE LA SECTION « COMMUNE DE SAILLANT » à la COMMUNE DE SAILLANT
- COUPE DE BOIS LE CROZET
- VALIDATION PROJET INFORMATISATION CIMETIERE

2. REVALORISATION DU PRIX DU REPAS DE LA CANTINE

Compte-tenu de l'inflation des achats de matières premières et des frais de fonctionnement de la cantine, et en concertation avec les communes d'Eglisolles et de Viverols, M. Le Maire propose de revaloriser le prix du repas de cantine.

Il propose de l'augmenter de 15 centimes, soit un prix s'élevant à 3,25 € le repas.

Yohann CARRET n'est pas d'accord avec cette proposition car la Mairie a réussi à diminuer d'environ 2000 € sur l'année ses dépenses de matières premières (gestion rigoureuse des approvisionnements, changement de fournisseurs...).

Michel ROCHE rappelle que la commune a pu assister à une inflation des salaires, des produits d'entretien et de l'énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix du repas de cantine à 3,25 € le repas à compter de la rentrée 2023-2024.

Décision approuvée (9 voix pour / 1 voix contre (Yohann CARRET pour les raisons citées ci-dessus)).

3. MODIFICATION DU TARIF DE L'EAU A COMPTER DE LA FACTURATION 2024

Compte-tenu de l'augmentation du matériel, du salaire des agents, du coût des analyses, Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix de l'eau à compter de la facturation 2024.

Comme la distribution de l'eau est assurée par la commune et le SIAEP HAUTEVILLE LA VALETTE, il est souhaitable que le même tarif soit appliqué par les deux collectivités.

Après de larges discussions au sein du conseil sur l'écart de prix entre particuliers et professionnels, il est décidé de reporter cette décision afin d'étudier la meilleure solution à adopter, en concertation avec le SIAEP.

4. MODIFICATION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT A COMPTER DE LA FACTURATION 2024

Compte-tenu de l'augmentation du matériel, du salaire des agents, mais aussi du retard accumulé jusqu'en 2021 (pas d'augmentation entre 2011 et 2021), Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix de l'eau à compter de la facturation 2024. De plus, il rappelle que de lourds travaux vont avoir lieu suite au dysfonctionnement de la station de Merlonne.

Il propose d'augmenter l'abonnement à 60 € (au lieu de 55 €), et d'augmenter la consommation à 0,95 € / m³ pour les 120 premiers m³ (au lieu de 0,90 €), et à 0,55 € pour les m³ supérieurs (au lieu de 0,55 €).

Danièle HORTALA et Gérard ROURE ne sont pas d'accord avec cette proposition car le coût a déjà considérablement augmenté l'année dernière.

Yohann CARRET estime que ce n'est pas normal que les personnes qui consomment peu d'eau (résidences secondaires) paient si peu car les stations nécessitent un entretien très important toutes les semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter le prix de l'assainissement comme suit à compter de la facturation 2024 :

- de 1 à 120 m³ : 0,95 euro le m³ ;
- au-delà de 120 m³ : 0,55 euro le m³.
- abonnement : 60,00 €

Décision approuvée (5 voix pour / 4 abstentions (Yohann CARRET, Mireille CARRET, Sandrine HAUTEVILLE, Danièle HORTALA) / 1 voix contre (Gérard ROURE)).

Décision adoptée malgré les 5 voix « pour » car la voix du Maire permet de départager.

5. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE – ANNEE 2022 - 2023

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil Municipal qu'une participation financière pour les frais de transport scolaire avait été versée aux familles pour les enfants domiciliés sur la commune de Saillant et scolarisés dans les trois écoles du R.P.I. depuis 2014.

Il avait été décidé de rembourser les familles sur présentation des factures acquittées du Conseil Départemental à hauteur de 35% des frais de transport restant à charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire cette opération pour l'année 2022-2023.

Décision approuvée (9 voix pour / 1 abstention (Yohann CARRET car il estime ne pas pouvoir prendre part au vote comme il est concerné pour ses enfants)).

6. ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'AGENTS SUR LE SERVICE ECOLE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il conviendrait d'annualiser les deux agents travaillant sur l'école car ces dernières ont une charge de travail plus importante en période scolaire plutôt que pendant les vacances.

Il explique que cette proposition a été transmise au comité social territorial du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme pour validation.

Ce comité a émis un avis favorable lors de sa dernière assemblée le 25 avril dernier.

Il convient alors d'approuver cette décision.

Décision approuvée à l'unanimité (10 voix pour).

7. MISE EN CONFORMITE DES COMMANDES SUITE A L'OPTIMISATION DES SYSTEMES DE GESTION – PROXIMITE DE PUYBOUZON

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le courrier reçu dernièrement du SIEG / TERRITOIRE D'ENERGIE. Il propose un projet de travaux de mise en conformité des commandes d'éclairage public suite à l'optimisation des systèmes de gestion dans le secteur du village de Puybouzon.

Le coût de ces travaux s'élèverait à 760 € HT auxquels le territoire d'Energie du Puy-de-Dôme participerait à hauteur de 60 %.

Il resterait à la commune une participation de 40 %, soit 304 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour la réalisation de ces travaux de mise en conformité des commandes d'éclairage public suite à l'optimisation des systèmes de gestion dans le secteur du village de Puybouzon et accepte le plan de financement ci-dessus énoncé.

Décision approuvée (9 voix pour / 1 abstention (Yohann CARRET car il estime que cela va vite revenir cher à la commune si ces travaux doivent se faire partout ; de plus, ces travaux sont imposés)).

8. SAUVEGARDE EXTERNALISEE DES DONNEES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une proposition a été faite par la Communauté de Communes pour sauvegarder de manière externalisée nos données informatiques.

Un tarif dégressif selon le nombre de communes adhérentes a été négocié auprès de l'entreprise KEOSIO. Le coût mensuel serait de 25 € / HT / mois pour 100 Go (si + de 20 communes adhérentes).

En cas de cyberattaque, nous aurions ainsi nos données conservées.

Mireille CARRET estime qu'une sauvegarde sur disque dur suffit. Pour elle, il est dangereux d'envoyer nos données à l'extérieur de la Mairie.

Gérard ROURE, Frédéric CHAZELLE et Yohann CARRET estiment que le coût est trop onéreux pour l'utilité dans une petite mairie comme la nôtre.

Décision approuvée (6 voix pour / 3 abstentions (Gérard ROURE, Frédéric CHAZELLE et Yohann CARRET) / 1 contre (Mireille CARRET) pour les raisons qui viennent d'être citées).

9. CHOIX ENTREPRISE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que deux offres nous sont parvenues pour réaliser les travaux de voirie 2023 (EUROVIA et COLAS).

Pour rappel, ces travaux consisteraient à remettre en état les voiries des villages de Bichelonne et de Lissonnat.

Le devis d'EUROVIA s'élève à 44 077,80 € HT ; celui de COLAS s'élève à 46 159,00 € HT.

Après analyses, plusieurs différences sont constatées :

- A Bichelonne, EUROVIA prévoit 100 T de grave seulement alors que COLAS en prévoit 135 T
- A Lissonnat, pour l'antenne BOST, EUROVIA prévoit 4 mètres de caniveau alors que COLAS en prévoit 6 mètres (pour pouvoir traverser la route, 6 mètres sont bel et bien nécessaires)

Même si elle est plus chère, la proposition de COLAS semble plus adaptée à notre projet ; la qualité des prestations semble meilleure, les travaux seront plus durables dans le temps.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier les travaux à l'entreprise COLAS.

Décision approuvée à l'unanimité (9 voix pour).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la subvention DETR va être inférieure à ce qui était prévu (9 769 € au lieu de 11 921 €). La Mairie devra donc autofinancer 20 924,00 € (Le FIC devrait financer 16 000 €).

10. COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

La Préfecture nous demande de redésigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales (à faire tous les 3 ans). Le Maire et les adjoints ne peuvent pas en faire partie.

Frédéric CHAZELLE et Sandrine HAUTEVILLE se portent volontaires.

Pour les membres extérieurs, il est décidé de proposer les mêmes noms que précédemment : Pascal GARRIER, Paul FAVEYRIAL, Marthe CHATAING et Thomas ROBERT.

11. DOSSIERS EN COURS

Station de Merlonne :

Une réunion sur le terrain a eu lieu avec les propriétaires des terrains où va passer la future canalisation. Un dossier a été monté auprès de la Police de l'Eau pour que la canalisation traverse le ruisseau (zone Natura 2000).

Eglise :

Les entreprises avaient jusqu'au 5/06 pour déposer leurs offres.

La commission d'appel d'offres se réunira le 26 juin prochain pour choisir les entreprises retenues.

Maison Rage :

Les travaux de démolition devraient avoir lieu début 2024.

Zone de loisirs de Fangody :

Signature de l'acte notarié pour l'achat de la parcelle de Fangody le 30/06.

Voirie :

- Le Mont : La maçonnerie ROBERT a refait le mur de soutènement qui s'était écroulé ; coût : 3 960 € TTC

- La nouvelle piste forestière du Mont a été dévastée par l'entreprise SYLVEO. Cette dernière a essayé de le remettre en état comme convenu mais ce n'est pas aussi bien qu'avant

Socles poubelles : manque les bois de clôture ; ALF demande que ce soit fini avant novembre

Dépôt pouzzolane Fangody : le devis de l'entreprise DOREL de 3936 € a été accepté pour une couverture en tôles.

Bouches à incendie :

Elles doivent être contrôlées tous les 2 ans par une entreprise extérieure. Coût : 53 € / bouche (18 bouches au total). Les contrôles devraient être groupés avec Viverols pour limiter les coûts.

Véhicules :

- Tractopelle : de grosses réparations ont été faites (freins...).

Matériel :

- Les nouveaux copieurs ont été installés à la Mairie et à l'école
- La fibre devrait être installées dans les locaux de la Mairie d'ici fin Juin
- Prévoir l'achat d'un nouveau compresseur

Volcan de Montpeloux :

- Un tour de sécurité a été fait avec les représentants d'ALF avant le début de la saison estivale. Les petites réparations à faire ont été répertoriées.

12. INFORMATIONS DIVERSES

Ecole :

- Reconduction des cours de musique par ALF pour la rentrée prochaine ; coût : 60 € / h pour 10h.

Renouvellement de notre adhésion à l'ANVF (Association Nord Velay Forez) (coût : 20€).

Bulletin municipal :

La rédaction allant commencer, il est demandé aux conseillers de réfléchir à des articles.

QUESTIONS DIVERSES

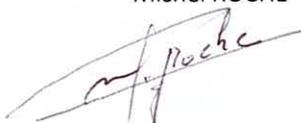
Michel ROCHE et Danièle HORTALA informent l'assemblée que certaines associations ne font pas du tout le ménage de la salle des fêtes quand elles l'utilisent. Comme pour les particuliers, ne serait-il pas utile d'instaurer une caution de nettoyage pour les associations aussi ?

Il n'est pas demandé à ce qu'elle soit nickel, mais que le balai soit passé, que les miettes et tâches de vin soient enlevées des tables et que la cuisinière soit nettoyée.

L'ensemble du Conseil est favorable à la demande d'une caution pour le nettoyage pour les associations. A voir les formalités pour mettre cela en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le Maire,
Michel ROCHE



Le secrétaire de séance
Yohann CARRET

